



REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté n°2018-34

COMMUNE DE RECQUIGNIES

NOUS, Maire de la Commune de RECQUIGNIES,

VU l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411 (1 à 28) – R 417 (1 à 3 et 5 à 13) du Code de la Route,

Vu les prescriptions de l'Instruction Interministérielle du 06/11/1992 sur la signalisation routière – Livre 1^{er} – 8^{ème} partie, et en particulier les prescriptions de l'article 133 paragraphe B de ladite instruction ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures restrictives de circulation et de stationnement afin de prévenir les accidents et faciliter les travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Des travaux sur la voie ferrée doivent avoir lieu au droit du passage à niveau n°100 rue Paul Ronval du 3 octobre au 12 octobre 2018.

Pour ce faire le passage à niveau sera fermé à la circulation routière. La circulation des piétons sera autorisée en dehors des heures de travail entre 16h00 et 8h00. Une déviation sera mise en place et empruntera la rue René Fourchet, la rue de la Gare et la rue du 6 septembre et inversement.

ARTICLE 2 : Les dispositions prises dans l'article 1 du présent arrêté pourront être réduites, dans le temps ou dans leur emprise, en fonction des besoins ou de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est délivré sous réserve de l'obtention des différentes autorisations nécessaires à l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation conforme à ces prescriptions sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la SNCF. Elle entrera en vigueur dès sa pose et tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du Présent Arrêté sera adressée à :

- M. le Chef du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Jeumont.
- M. le Commissaire de Police de Jeumont.
- La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.
- L'Arrondissement routier d'Avesnes-sur-Helpe.
- STIBUS.
- Syndicat des transporteurs.
- Conseil Régional.
- Autocars de l'Avesnois.
- Les cars du Hainaut.
- La Poste

A RECQUIGNIES, le 26/09/2018



Le Maire